

## **DECISION DG n°2014-286**

## portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

## LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 :
- VU la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> août 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- **VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

## **DECIDE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: La décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

- I- A l'article 18:
- 1°- Le premier tiret de l'article 18 est modifié comme suit :
- «- Monsieur VELLA (Philippe) est nommé directeur ; »
- 2°- Il est inséré un deuxième tiret ainsi rédigé :
- «- Madame RICHARD (Nathalie) est nommée directrice adjointe ; »
- II- Le premier tiret de l'article 20 est supprimé.

Article 2 : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 2 janvier 2015 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

